
Budget Primitif 2023

Rapport de présentation

Le projet de budget primitif 2023 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire de l'année : il est précédé par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 16 mars 2023 et sera suivi de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains Conseils communautaires.

1° Ressources et charges des sections de fonctionnement : évolution, structure et montant du budget consolidé :

Le budget primitif 2023 atteint un montant de 56 933 156,67 € (contre un montant de 50 112 822 € en 2022, soit une hausse de 13,61 %) dont **34 017 765,26 €** en section de fonctionnement, soit 59,75 % du budget total.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Taux d'évolution
013 Atténuation de charges	250,00 €	250,00 €	0,00%
70 Produits des services	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%
73 Impôts et taxes	18 923 636,00 €	20 077 070,66 €	6,10%
74 Dotations, subventions et participations	4 078 728,00 €	4 065 506,94 €	-0,32%
75 Autres produits de gestion courante	30 003,00 €	30 003,00 €	0,00%
77 Recettes exceptionnelles	1 769,09 €	0,00 €	-100,00%
Total des recettes de la section fonctionnement	23 064 386,09 €	24 202 830,60 €	4,94%
042 opérations d'ordres	0,00 €	0,00 €	
002 Excédent reporté	4 967 094,91 €	9 814 934,66 €	
Total des recettes de la section fonctionnement	28 031 481,00 €	34 017 765,26 €	21,36%

La prévision budgétaire en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines ».

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 34 017 765,26 €. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Taux d'évolution	Montant communiqué
011 Charges à caractère général	1 877 882,00 €	2 278 464,39 €	21,33%	2 220 442,39 €
012 Charges de personnel	1 603 055,00 €	1 993 489,81 €	24,36%	2 062 580,00 €
65 Charges de gestion courante	8 184 218,00 €	8 834 774,76 €	7,95%	8 823 706,77 €
66 Charges financières	66 618,76 €	46 030,71 €	-30,90%	
67 Charges exceptionnelles	63 099,38 €	2 000,00 €	-96,83%	
68 Dotations aux amortissements	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	
022 Dépenses imprévues	16 944,00 €	0,00 €	0,00%	
014 Atténuations de produits	8 491 613,84 €	8 455 878,47 €	-0,42%	
Total des dépenses de la section fonctionnement	20 308 430,98 €	21 610 638,14 €	6,41%	
023 virement de la section fonctionnement	7 578 099,02 €	12 168 106,55 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	144 951,00 €	239 020,57 €		
Total des dépenses de la section fonctionnement	28 031 481,00 €	34 017 765,26 €	21,36%	

Les grands postes de fonctionnement :

Gestion des déchets	Gestion des équipements	Marché de gestion des AGV	Communication	Urbanisme	Atténuations de produits
<ul style="list-style-type: none"> Cotisation SIETOM : 7 138 573 € * 	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement de la salle de gymnastique : 146 137 € Fonctionnement du dojo : 149 822 € Coût de la DSP pour le centre aquatique : 29 000 € Gestion et entretien des pistes cyclables : 91 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de prestation de service : 289 726 € (En 2022 : 238 904 €) 	<ul style="list-style-type: none"> Magazine intercommunal et publications : 70 000 € PCAET : 11 250 € JOP2024 et sport : 64 000 € Création du site internet 15 000 € Divers : 131 976 € 	<ul style="list-style-type: none"> Aide juridique du service d'instruction : 60 000 € Contrats de prestation de service : 17 500 € Divers : 11 570 € 	<ul style="list-style-type: none"> Attributions de compensation (versées aux communes) : 7 975 181 € FNGIR : 190 957 € FPIC : 289 740 € 
7 213 323 €	415 959 €	289 726 €	292 226 €	89 070 €	8 455 878 €

2° Ressources et charges des sections d'investissement : évolution, structure et montant du budget consolidé :

La section d'investissement totalise un montant de 22 915 391,41 € et représente 40,25 % du budget total.

A. Les Ressources d'investissement

recettes d'investissement	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Taux D'évolution	Montant communiqué
10 Dotation, fonds divers et réserves	2 865 427,98 €	3 926 488,04 €	37,03%	
13 Subventions d'investissement	1 368 450,48 €	3 790 744,61 €	177,01%	3 790 743,96 €
16 Emprunts et dettes assimilées	5 241 179,95 €	1 283 559,69 €	-75,51%	1 283 560,54 €
Total des Recettes de la section investissement (sans le virement)	9 475 058,41 €	9 000 792,34 €	-5,01%	
001 Excédent d'investissement	4 693 852,57 €	1 507 471,96 €	-67,88%	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	134 331,00 €	239 020,57 €	77,93%	
041 Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €	-100,00%	
021 virement de la section de fonctionnement	7 578 099,02 €	12 168 106,55 €	60,57%	
Total des Recettes de la section investissement	22 081 341,00 €	22 915 391,41 €	3,78%	

B. Les emplois d'investissement

Le budget 2023 prévoit une hausse de 3,78 % par rapport au budget 2022.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Taux D'évolution
16 Emprunts et dettes assimilées	539 088,97 €	545 583,32 €	1,20%
20 Immobilisations incorporelles	58 826,00 €	245 000,00 €	316,48%
204 Subventions d'équipement versées	166 121,26 €	175 000,00 €	5,34%
21 Immobilisations corporelles	420 256,73 €	476 094,15 €	13,29%
23 Travaux en cours	20 675 431,04 €	21 473 713,94 €	3,86%
Total des dépenses de la section investissement (sans le déficit)	21 859 724,00 €	22 915 391,41 €	4,83%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	/
040 Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €	0,00 €	/
041 Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €	-100,00%
020 Dépenses imprévues	21 617,00 €	0,00 €	-100,00%
Total des dépenses de la section investissement	22 081 341,00 €	22 915 391,41 €	3,78%

Les principales dépenses concernent les différents projets détaillés ci-dessous (dont restes à réaliser 2022) :

Équipement sportifs	Mobilités	Activités économiques	Gestion des AGV	Moyens généraux	Transition écologique	Autres
<ul style="list-style-type: none"> • Restes à payer concernant le dojo et le complexe de gymnastique : 1 266 238 € • Réalisation du bassin aquatique : 12 537 136 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Liaisons douces : 2 034 641 € • RER vélo (études) : 305 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • ZAE de Tourman-en-Brie + ZAE d'Ozoir-la-Ferrière + ZAE de Gretz-Armainvilliers + Bureau d'étude : 447 667 € • Demi échangeur N4 : 4 038 124 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des travaux du terrain familial et de l'aire d'accueil situés à Tourman-en-Brie (contentieux) et Gestion du terrain familial et des aires d'accueil situés à Tourman-en-Brie et à Lésigny 	<ul style="list-style-type: none"> • Études : 230 000 € (transfert compétences Eau et assainissement) • Logiciels et Matériel de bureau et informatique : 35 000 € • Mobiliers : 30 000 € • Divers : 27 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • GEMAPI et transition écologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses imprévues : 500 000 € • Reliquat Fonds de concours 2019 (Gretz-Armainvilliers) : 175 000 € 
13 803 374 €	2 339 641 €	4 485 791 €	554 502 €	322 000 €	200 000 €	675 000 €

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en 2023 représenteront 22 915 391,41 €, dont 7 717 232,65 € de recettes réelles hors emprunts et dettes assimilées. Un emprunt d'équilibre de 1 283 559,69 € euros est nécessaire.

3° Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
EPARGNE DE GESTION	1 904 610,39 €	2 643 779,21 €	4 909 739,74 €	2 640 223,17 €
Taux Epargne de Gestion	9,32%	12,38 %	20,40%	10,91 %
EPARGNE BRUTE	2 021 933,05 €	2 718 226,14 €	4 992 538,29 €	2 592 192,46 €
Taux Epargne Brute	9,89 %	12,73 %	20,96 %	10,71 %
EPARGNE NETTE	1 725 600 €	2 421 893 €	4 453 654,97 €	2 046 609,14 €
Taux Epargne Nette	8,44%	11,34 %	18,70 %	8,46 %

L'épargne de gestion

Ce premier agrégat à calculer est l'épargne de gestion, qui est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette et des charges et produits exceptionnels. C'est le solde généré par l'activité courante de la Communauté de communes avant de prendre en compte sa politique d'investissement et de gestion financière. Il donne une vision objective et détermine la capacité de la CCPB à dégager des ressources financières.

L'épargne brute

L'épargne brute permet d'évaluer la capacité d'autofinancement brute de la collectivité, et constitue, de ce fait, l'indicateur privilégié de l'analyse financière. Il permet, en effet, d'apprécier le surplus que la collectivité est en mesure de dégager, une fois couverte non seulement ses dépenses courantes, mais également les charges financières liées à sa politique d'endettement antérieure.

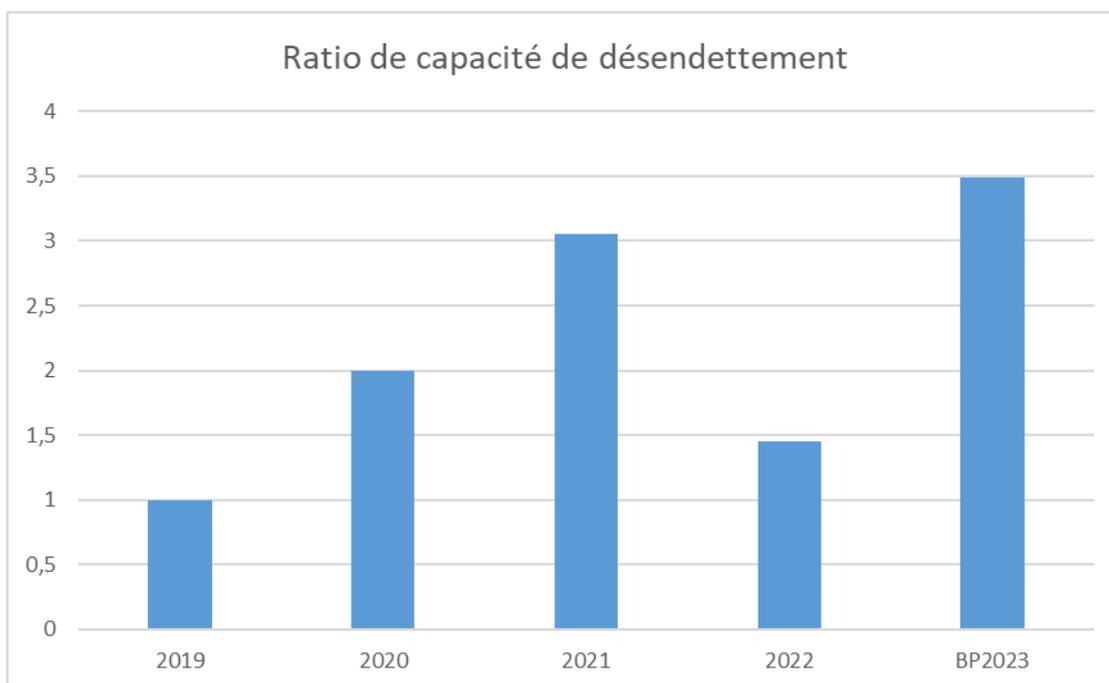
L'épargne nette

Le dernier niveau d'épargne calculé est celui de l'épargne nette disponible qui correspond à l'épargne brute à laquelle le remboursement du capital de la dette a été retranché. Cet indicateur apparaît, a priori, comme le plus pertinent, dans la mesure où il renseigne sur le montant de l'épargne réellement disponible pour couvrir le financement des investissements, une fois l'ensemble des charges afférentes aux emprunts prises en compte.

4°La dette :

Un emprunt d'équilibre est anticipé en recettes d'investissement, à hauteur de 1,4M€. Avec cette hausse de l'encours de dette, la capacité de désendettement de la Communauté de communes reste satisfaisante (3 ans et 6 mois) et éloignée des seuils d'alertes (10 à 12 ans).

L'évolution de l'encours :



La capacité de désendettement de la Communauté de communes est : 3 ans et 6 mois.

5° Le niveau des taux d'imposition :

Il est proposé de ne pas augmenter les taux ménages et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2023.

	Taux 2022	Taux 2023
Foncier bâti	4,70 %	4,70 %
Foncier non bâti	12,03 %	12,03 %
Cotisation foncière des entreprises	26,85 %	26,85 %

Le produit fiscal total attendu, sur l'année 2023, serait calculé selon les bases d'imposition suivantes :

	Bases d'imposition Prévisionnelles 2023	Produits Attendus 2023
Foncier bâti	71 159 000 €	3 344 473 €
Foncier non bâti	528 000 €	63 518 €
Cotisation foncière des entreprises	20 115 000 €	5 400 877 €

Il est observé une hausse des bases fiscales de 7,3% pour la TFPB par rapport au BP 2022, ainsi qu'une hausse des bases de CFE de 5,0% par rapport au BP 2022.

Il faudra ajouter :

- Les autres contributions directes (TAFNB, THRS) pour un montant de 149 426 € ;
- Fraction de la TVA nationale (suppression TH) : 1 014 370 € soit +5,10%;
- Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) pour un montant de 201 862 € ;
- La compensation faisant suite à la suppression de la Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises pour un montant de 2 269 754 € ;
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) pour un montant de 287 927 € ;
- La taxe GEMAPI pour un montant de 206 290 € (identique au montant attendu au BP 2022 ;
- La TEOM pour un montant de 7 138 572,54 € (contre 6,610M€ au BP22)

Le produit fiscal attendu en 2023 est estimé à 20 077 070,66 €.

6° Les principaux ratios financiers :

Informations financières - ratios	Valeurs 2023	Moyennes nationales de la strate 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / Hab.	461	325
Produit des impositions directes / Hab.	428	185
Recettes réelles de fonctionnement/hab.	516	385
Encours de la dette totale / Hab. (*)	185	197
Dotation globale de fonctionnement / Hab.	67	52
Dépenses de personnel / dRF	9,22 %	42,70%
DRF + remb. capital de la dette / RRF	91,54 %	89,70%
Encours de la dette/ RRF	35,96 %	51,20%

7° Les charges du personnel :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévisionnel 2023	Montant communiqué
Dépenses Réelles de fonctionnement	18 416 106,13 €	18 637 965,60 €	18 832 634,07 €	21 610 638,14 €	21 610 638,35 €
Chapitre 012 Personnel CCPB	550 839,04 €	838 715,92 €	1 115 775,05 €	1 993 489,81 €	2 062 580 €
Ratio du chapitre 012	3,25%	4,50%	5,92%	9,22%	9,54%